

Madagascar – UE: le renouvellement de l'accord de pêche prévu pour début 2020

L'accord de pêche entre l'Union européenne et Madagascar sera renouvelé au début de l'année 2020. Une révision à la hausse de la redevance à charge des armateurs est prévue.

Toujours au stade de négociation. Le renouvellement de l'accord de pêche entre l'Union européenne et Madagascar devrait avoir lieu au début de l'année 2020, a fait savoir le chef de délégation de l'Union européenne à Madagascar (DUEM), Giovanni Di Girolamo hier, à l'occasion de la présentation des activités de cette institution dans la Grande île.

« On a insisté pour que l'accord soit prêt en 2020 », a lancé Giovanni Di Girolamo. En effet, la période d'exécution du dernier accord entre l'Union européenne et Madagascar a pris fin en décembre 2018. Toutefois, il existe un mécanisme de transition comme dans tout protocole. Néanmoins, aucun bateau européen n'a mené des activités de pêche dans les eaux malgaches, cette année.

De source auprès du ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (Maep), la redevance à charge des armateurs sera revue à la hausse. Le chef de la délégation de l'Union européenne l'a confirmé hier, sans pour autant apporter des détails. Dans le cadre du précédent accord, cette redevance était de 60 euros par tonne capturée en 2015 et en 2016. Puis, elle a été augmentée à 70 euros par tonne capturée en 2017 et en 2018.

La pêche illicite sera abordée

Les cas des pêches illégales dans l'espace maritime de Madagascar seront également abordés. Et, l'Union européenne s'est dite prête à accompagner Madagascar à lutter contre ce phénomène. « Les bateaux européens s'engagent à respecter les conditions environnementales, mais aussi à signaler au gouvernement malgache les cas de pêches irrégulières. Car malheureusement, il y a des cas de pêche illégale...», a enchaîné Giovanni Di Girolamo.





Le dernier protocole d'accord de pêche entre l'Union européenne et Madagascar a été signé en décembre 2014 et couvre la période 2015-2018. Il a apporté une contribution financière de 6 107 500 euros au total dont 2 800 000 euros pour soutenir la politique de pêche à Madagascar. En fait, cet accord a autorisé les navires européens venant principalement d'Espagne, du Portugal, d'Italie et de France, à pêcher le thon dans la zone sud-ouest de l'océan Indien.

Lien article :

<https://www.newsmada.com/2019/12/06/madagascar-ue-le-renouvellement-de-laccord-de-peche-prevu-pour-debut-2020/>

